

Barème Vente en €uros TTC à la charge de l'acquéreur

Barème au 08/02/2024

PRIX NET VENDEUR		Honoraires HT en euros	T.V.A. 20 % en euros	Honoraires TTC en euros
00 001 €	à 50 000 €	→ 3 250,00 €	650,00 €	3 900,00 €
De 50 001 €	à 60 000 €	→ 3 666,67 €	733,33 €	4 400,00 €
De 60 001 €	à 75 000 €	→ 4 666,67 €	933,33 €	5 600,00 €
De 75 001 €	à 100 000 €	→ 5 416,67 €	1 083,33 €	6 500,00 €
De 100 001 €	à 125 000 €	→ 6 333,33 €	1 266,67 €	7 600,00 €
De 125 001 €	à 150 000 €	→ 7 166,67 €	1 433,33 €	8 600,00 €
De 150 001 €	à 175 000 €	→ 8 750,00 €	1 750,00 €	10 500,00 €
De 175 001 €	à 205 000 €	→ 10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €
De 205 001 €	à 240 000 €	→ 10 833,33 €	2 166,67 €	13 000,00 €
De 240 001 €	à 300 000 €	→		5,50%
De 300 001 €	à 400 000 €	→		5,00%
De 400 001 €	à 500 000 €	→		4,50%
SUPERIEUR	à 500 000 €	→		3,95%
Garage - cave - parking		→ 2 500,00 €	500,00 €	3 000,00 €
Bâtiment artisanal et industriel		→		10%

Barème Location en €uros TTC (prix au m² de surface habitable)

Barème au 08/02/2024

► Locaux d'habitation nus, meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5) et droit commun	Surface	EN ZONE TENDUE		EN ZONE NON TENDUE	
		A la charge Locataire (€/m ²)	A la charge Bailleur (€/m ²)	A la charge Locataire (€/m ²)	A la charge Bailleur (€/m ²)
Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	< 50 m ²	7 €/m ²	7 €/m ²	7 €/m ²	7 €/m ²
	> 50 m ²	6 €/m ²	6 €/m ²	6 €/m ²	6 €/m ²
Honoraires d'état des lieux		2 €/m ²	2 €/m ²	2 €/m ²	2 €/m ²
Total des honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et d'état des lieux	< 50 m ²	9 €/m ²	9 €/m ²	9 €/m ²	9 €/m ²
	> 50 m ²	8 €/m ²	8 €/m ²	8 €/m ²	8 €/m ²
Honoraires d'entremise et négociation <i>*(à la seule charge du bailleur)</i>	Toutes		80 €		80 €
Honoraires liés à toute modification du bail en cours d'exécution <i>(avenant, à la charge du demandeur)</i>		250 €			
Honoraires Location : Stationnement, Garage, Cave, etc : Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée		Bailleur : 200€		Locataire : 200€	
Honoraires Location : Baux Commerciaux A la charge du locataire		10% du montant du loyer triennal hors taxes et hors charges triennales + Frais de constitution du dossier et rédaction du bail			
Honoraires Location saisonnière A la charge du locataire		27% du loyer brut propriétaire 35 € frais de dossier			
Honoraires Gestion saisonnière A la charge du bailleur		12% du loyer brut propriétaire			

Barème en vigueur au 1er mai 2022

		TARIF TTC Mensuel		
REALISER LA GESTION DE VOTRE BIEN	SUIVI ADMINISTRATIF	<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la relation avec les locataires et le cas échéant avec le Syndic de copropriété Rédaction et délivrance de tout document administratif (dossier subvention, CAF...) Mise à disposition d'un espace client sur internet (stockage CRG, contrats de location...) Suivi des attestations d'assurance et des contrats d'entretien Réalisation d'un état préparatoire à la déclaration de revenus fonciers Veille réglementaire Demande et suivi des diagnostics obligatoires Consignation des PV d'Assemblée Générale Information et suivi des préavis locataire Renouvellement des baux d'habitation Relance locataire en situation d'impayé (courrier, tel, mail) Mise en place et suivi Plan d'apurement Sur demande : estimation de la valeur de votre bien 	9,50 € TTC	12,50% du loyer charges comprises
	SUIVI COMPTABLE	<ul style="list-style-type: none"> Reverser les loyers mensuellement Encaisser toutes sommes Donner quittance au locataire Réviser les loyers Procéder à tous règlements relatifs aux biens objet du mandat dont appels de fonds au Syndic Procéder à la régularisation des charges Recouvrement de la Taxe d'Ordures Ménagères Etablissement des Comptes rendu de Gestion Mensuel 	5,75% des sommes encaissées	
	SUIVI TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Prendre toutes les mesures conservatoires Missionner les entreprises lorsque des travaux sont nécessaires Demande de devis auprès de nos artisans sélectionnés ou auprès des artisans de votre choix Gérer les travaux d'entretien et de réparation Déclarer et suivre les désordres des biens sous Garantie de Parfaite Achèvement, Biennale ou Dommage Ouvrage 		
AUTRES PRESTATIONS	L'assurance Garantie de Loyer	<ul style="list-style-type: none"> Garantie de loyer impayé (sans limite de durée, jusqu'à 75 000 €) Détérioration immobilière jusqu'à 8 000 € Protection Juridique (prise en charge des frais de procédure dans la limite de 4500 €) Prise en charge de 3 mois de loyers en cas d'inoccupation des locaux suite à un aléas 	2,60% du loyer charges comprises	
	Les options à la carte	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement et assistance auprès des assurances en cas de sinistres Vous représenter ou vous faire représenter aux Assemblées Générales de copropriété Bilan Patrimonial Immobilier (Bilan Patrimonial triennal tel que décrit dans la Square Box) Passage du dossier locataire au Contentieux (mise en œuvre procédure judiciaire, commandement de payer...) sauf dossier assurés GLI Mise en concurrence à partir du 3ème devis et dans la limite de 5 devis Visite ponctuelle du bien sur demande du Bailleur (sous réserve de l'accord du locataire) Reportage photos professionnelles de votre logement Etude de la valeur locative de votre bien (avec rapport et éléments de comparaison) 	75 € TTC 150 € TTC 150 € TTC 75 € TTC 75 € TTC 75 € TTC 75 € TTC	
	Assurance Vacances locative(1)	<ul style="list-style-type: none"> Perte de loyer lié à l'absence de locataires (Garantie accordée 3 mois après un délai d'attente de 2 mois) (1) <i>indissociable de l'assurance GLI</i> 	1,90% du loyer charges comprises	